



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), Présidente

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), vice-Présidente

M. Roland SUTTER (PLR), 1^{er} Secrétaire *excusé*

Mme Jasmine GAGE (VERT'LIBERAUX), 2^{ème} Secrétaire *excusée*

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR) *excusé*

M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)

Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)

M. André KAELIN (PDC)

M. Darius AZARPEY (PLR)

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

M. Julien LEVY (VERT'LIBERAUX)

Mme Christine BOUVIER (PLR)

M. Marc OBERSON (PDC)

M. Emmanuel CURTET (PDC)

Mme Patricia REYMOND (PLR) *excusée*

Mme Chantal DE SENGER (PLR) *excusée*

M. Laurent WISLER (Alternative communale) *excusé*

M. François FREY (PLR)

M. Guy ZWAHLEN (PLR)

Mme Fabienne GAUTIER (PLR)

M. Stephan ZWETTLER (PLR)

M. Anthony GIANNASI (PDC)

Membres du Conseil administratif

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire

M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 9 février 2021 qui se déroule à la salle communale en raison de la situation sanitaire.

Elle indique que Mmes GAGE, DE SENGER et REYMOND, ainsi que MM. AMBROSETTI, SUTTER et WISLER sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de nouveaux collaborateurs (présentation virtuelle)

Mme la Présidente donne la parole au Conseil administratif, afin qu'il présente de manière virtuelle les nouveaux collaborateurs communaux suivants :

- employé au service de la voirie à 100 %, depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- agent de la Police municipale à 100 %, depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- deux employés auxiliaires pour la prise de procès-verbaux des commissions, dès le 1^{er} mars 2021.

Applaudissements.

Projet de loi 12584 (Membres suppléants dans les Conseils municipaux) - consultation du Conseil municipal

Mme la Présidente explique que dans le cadre du projet de loi 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (B 6 05 – LAC) au sujet de l'introduction de membres du Conseil municipal suppléant,

la commission des affaires communales régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI) souhaite recueillir la position des membres des Conseils municipaux sur ce sujet.

Elle rappelle que l'administration communale a fait parvenir un courriel à ce sujet à tous les membres du Conseil municipal en date du 29 janvier et que les chefs de groupe sont responsables de récolter les avis de leurs collègues, puis de les faire suivre à l'administration communale au plus tard au 22 février prochain. Une synthèse des réponses sera ensuite rédigée et transmise au secrétariat du Grand Conseil comme demandé, d'ici au 1^{er} mars prochain.

Présentation des attributions de compétence du Conseil municipal et du Conseil administratif – 1^{er} mars 2021

Mme la Présidente informe qu'une séance de présentation sur les attributions de compétences du Conseil municipal et du Conseil administratif est organisée à l'attention de tous les membres du Conseil municipal, en vidéoconférence, le lundi 1^{er} mars 2021, à 19h00.

Brochure sur un livre de la Fondation MJVP1909 (MAIS-JE-VAIS-PIQUER)

Mme la Présidente informe que la Fondation MJVP1909 a adressé à chaque membre du Conseil municipal une brochure présentant un livre qu'elle a édité. Celle-ci sera distribuée en fin de séance.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme il n'y a pas d'interventions, elle demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mme la Présidente informe que les séances de la commission Aménagement des 21 décembre 2020 et 19 janvier 2021 ont fait l'objet uniquement de procès-verbaux qui sont à disposition sur CMNet. Le rapport de la commission Culture et loisirs du 1^{er} février 2021 sera finalement traité lors de la prochaine séance plénière.

- **Ad hoc COVID-19 Economie et associations du 12 janvier 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission ad hoc COVID-19 Economie et associations du 12 janvier 2021.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Scolaire du 13 janvier 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.



À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 13 janvier 2021.

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire le préavis de la commission au sujet de la subvention de cours proposés par l'APECO Bois-Caran.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de subventionner 3 cours qui seront proposés par l'APECO Bois-Caran pendant la pause de midi durant l'année 2021-2022 à hauteur de 50% de leur coût soit environ 5'000 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte de subventionner 3 cours qui seront proposés par l'APECO Bois-Caran pendant la pause de midi durant l'année 2021-2022 à hauteur de 50% de leur coût soit environ 5'000 F.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Bâtiments et logement du 21 janvier 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 21 janvier 2021.

Mme la Présidente indique que les décisions relatives au crédit d'engagement complémentaire destiné à la réfection de la toiture dans le cadre de la transformation de l'école de la Passerelle en crèche, ainsi qu'au crédit d'engagement destiné à la transformation de la cuisine de la crèche, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Finances du 25 janvier 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 25 janvier 2021.

Mme la Présidente indique que les décisions relatives au crédit d'engagement complémentaire destiné à la réfection de la toiture dans le cadre de la transformation de l'école de la Passerelle en crèche, au crédit d'engagement destiné à la transformation de la cuisine de la crèche, ainsi qu'au crédit d'engagement destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020

Mme la Présidente demande à Mme BOUVIER de lire le préavis de la commission au sujet de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer leur droit d'opposition contre la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020, relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en



faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne, lèvent la main. »

Par 15 non et 1 abstention, le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition contre la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020, relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.

Installation d'un terrain de basket sur la place multiusage du parking des Rayes

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING précise que cette installation ne pourra malheureusement pas être mise en fonction avant le milieu de l'été. En effet, il est prévu d'utiliser la place multiusage comme emplacement de chantier dans le cadre des travaux de réaménagement du chemin des Champs-de-Chaux qui se trouve juste derrière.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER demande s'il n'est possible de prévoir cette installation de chantier sur le terrain vague privé situé à côté, afin de ne pas priver les jeunes encore plus longtemps de faire du sport à l'extérieur vu qu'ils en sont déjà grandement privés actuellement. Elle peine à comprendre cette décision.

M. GOEHRING regrette cette situation, mais ce chantier doit être mené et cet espace est nécessaire.

Mme la Présidente demande à Mme BOUVIER de lire le préavis de la commission au sujet de l'Installation d'un terrain de basket sur la place multiusage du parking des Rayes.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le dépassement du budget de fonctionnement 2021 d'un montant de 30'000 F pour l'installation d'un nouveau terrain de basketball sur la place multiusage du parking des Rayes, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte le dépassement du budget de fonctionnement 2021 d'un montant de 30'000 F pour l'installation d'un nouveau terrain de basketball sur la place multiusage du parking des Rayes.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 26 janvier 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 26 janvier 2021.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 21-01 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions et donne la parole à Mme LAPAIRE.



Mme LAPAIRE précise que ces travaux, initialement prévus au printemps, ne seront exécutés qu'à partir de fin novembre, car les spécialistes craignent de démarrer les plantations au début du printemps avec le risque de hausse des températures qui serait défavorable pour la reprise des plantations d'arbres majeurs.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-01, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière de la délibération 21-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 21-01.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-01, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 21-02 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 150'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, en particulier à la réfection de la toiture du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT demande un amendement à cette délibération. Il explique que lorsque la commission des Finances a abordé ce sujet, le montant demandé était un peu flou et, sur la base des explications données, la commission a finalement voté un montant de 150'000 F. A ce moment, il rappelle que le rapport de la commission Bâtiments et logement du 21 janvier dernier n'était pas encore disponible. Par la suite, il a été constaté que la commission Bâtiments et logement avait voté un montant de 146'400 F, assorti d'une recommandation des commissaires d'essayer de réduire les coûts. Ayant lui-même présidé la commission des Finances pendant un certain nombre d'années, il indique qu'il lui a souvent été dit qu'il n'appartenait pas à la commission des Finances de reprendre les travaux des commissions spécialisées, raison pour laquelle le groupe PLR propose un amendement, afin de ramener le montant du crédit à 146'400 F.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'amendement proposé : « Que celles et ceux qui acceptent d'abaisser le montant du crédit d'engagement de 150'000 F à 146'400 F, lèvent la main. »

Par 12 oui, 3 abstentions et 1 non, le Conseil municipal accepte l'amendement de la délibération 21-02, afin d'abaisser le montant du crédit d'engagement de 150'000 F à 146'400 F.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-02 telle qu'amendée, lèvent la main. »



À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 146'400 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, en particulier à la réfection de la toiture du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, telle qu'amendée.

Mme la Présidente demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 21-02.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-02, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 21-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 146'400 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, en particulier à la réfection de la toiture du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 21-03 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes, située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à M. CURTET.

En rapport avec l'intervention de M. HAINAUT lors de la précédente délibération, **M. CURTET** fait remarquer que le montant de cette délibération a été arrondi à 240'000 F au lieu de 240'710 F.

Mme la Présidente donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER rappelle à M. CURTET que le montant demandé initialement était de 230'000 F et qu'il a été augmenté de 10'000 F, afin de prendre certaines mesures de sécurité. Elle estime qu'il y a déjà une certaine marge de manœuvre par rapport au budget initial

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-03, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes, située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 21-03.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-03, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 21-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes, située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RESOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE MOTION

Motion 21-01 : « Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive »

Mme la Présidente passe la parole à M. OBERSON, afin de présenter cette motion.

M. OBERSON pense qu'il est temps de créer un Parlement de jeunes sur la commune et que la période est idéale.

En effet, depuis plusieurs années différents mouvements citoyens dans lesquels les jeunes s'impliquent fleurissent. De plus, en raison de la situation sanitaire actuelle (COVID-19), les jeunes sont souvent éloignés et le tissu social qu'ils ont construit au fur et à mesure des années s'érode très rapidement. Il estime que de créer un Parlement de jeunes permettrait de reconstruire ce tissu social qui s'est déconstruit durant l'actuelle pandémie.

Il met en avant l'importance de donner l'opportunité aux jeunes de la commune de construire, de partager, de confronter leurs idées dans un lieu qui le permet. Il se dit persuadé que les jeunes sont autant attachés à la commune et prêts à dépenser de leur temps précieux pour contribuer au futur de Collonge-Bellerive, que les membres du Conseil municipal.

Il est certain qu'un Parlement de jeunes sera bénéfique à tous, membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, car les projets qu'ils vont amener seront à la fois fascinants et singulièrement différents de ceux du Conseil municipal. Il ajoute qu'il est primordial de laisser aux jeunes une liberté maximale au lieu de reprendre leurs idées et qu'il est essentiel de les encourager à suivre les idéaux du Conseil municipal.

Le projet de démocratie 3D, mis en place en 2019, est les prémices de ce qui est présenté ce soir et vise à l'éducation à la vie politique communale tandis que le Parlement de jeunes vise à l'accessibilité de la vie politique communale. Selon lui, ce Parlement s'encrera dans une optique de rassemblement des habitants, car une communauté quelle qu'elle soit se construit toujours autour de la jeunesse qui lui permet de continuer à exister.

Il ne demande pas d'approuver maintenant un système complexe, car cela sera à la commission Scolaire d'établir un plan organisationnel, mais il demande d'approuver le fait de rassembler les jeunes de la commune autour d'un but commun, la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions et passe la parole à M. AZARPEY.

M. AZARPEY souhaite appuyer cette excellente proposition. Il abonde dans son sens pour avoir travaillé avec le Parlement de jeunes au niveau cantonal et il relève le succès rencontré. Il ajoute que des communes, à l'image de celle de Thônex, ont lancé leur Parlement au niveau communal avec des retours très positifs.

Il souligne que l'abstentionnisme dans le canton de Genève des personnes de moins de 35 ans lors de votations se monte à près de 2/3. En partant de ce constat, il pense qu'il est urgent de sensibiliser les jeunes, à les pousser à s'engager et de créer une vraie action citoyenne comme celle-ci.

Mme la Présidente donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER appuie également cette proposition. Elle fait part d'un article publié récemment dans la Tribune de Genève au sujet de la création de Parlements de jeunes dans les communes de Plan-les-Ouates, Perly et Bardonnex. Elle indique que cette démarche a été réalisée en lien avec l'action engage.ch et suggère de prendre contact avec.



Mme la Présidente passe la parole à M. OBERSON.

M. OBERSON rejoint les propos de Mme GAUTIER. Cela permettra de voir ce qui se passe dans les autres communes et d'agir en conséquence, tout en gardant à l'esprit les spécificités de commune.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 21-01, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 21-01 « Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive ».

Mme la Présidente demande à Mme DI ROMANO de lire la motion 21-01.

Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la motion 21-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 21-01, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la motion 21-01 « Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive ».

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE, en charge du dicastère scolaire, est ravie de cette démarche. Elle propose à son initiateur, M. OBERSON, avec éventuellement l'aide de M. AZARPEY, de mener une réflexion en amont de la première commission Scolaire qui traitera de ce sujet, afin de présenter leurs idées. Ce travail permettra d'avancer plus vite et de concrétiser ce Parlement de jeunes rapidement. Elle ajoute que si d'autres personnes souhaitent se joindre à cette réflexion, elles sont évidemment les bienvenues.

Mme la Présidente passe à la motion suivante.

Motion 21-02 : « Belles étoiles ! »

Mme la Présidente passe la parole à Mme LEITNER-RIAT, afin de présenter cette motion.

Mme LEITNER-RIAT donne lecture de son exposé des motifs.

« Faisant suite à la soirée du 26 septembre 2019 intitulée « la nuit est belle », le canton de Genève invitait les communes à éteindre l'éclairage public. La population s'est aperçue de l'inutilité d'un éclairage constant toute la nuit. On se souvient que le canton s'est rendu compte que la sécurité était améliorée, car les automobilistes ont tendance à décélérer, afin d'être plus attentifs à ce qui se passe sur la chaussée. Les chiffres prouvent que l'extinction nocturne n'entraîne aucune recrudescence des accidents de la route.

On se souvient bien en août 2019, Laurent Debrot, en croisade contre les passages piétons éclairés, s'est installé dans un transat toute la nuit, face à l'A2, sur la commune de Val-de-Ruz, à Neuchâtel. Son but était de comptabiliser les utilisateurs du passage piétons. Quelques minutes avant minuit, il a vu un promeneur avec son chien puis plus rien.

Si tout va bien, le 21 septembre prochain, il y aura une nouvelle édition de « la nuit est belle » qui mettra la biodiversité à l'honneur. Pourquoi éteindre la lumière me direz-vous ? En modifiant le cycle du jour et de la nuit, la pollution lumineuse impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore, dégrade les habitats naturels, provoque des risques pour la santé humaine et génère des consommations d'énergie superflues. Causé en grande partie par l'éclairage artificiel excessif, ce phénomène peut être limité en adoptant de nouvelles habitudes.

Au chemin de la Gentille, dans notre commune, les poteaux électriques ont été supprimés et un éclairage peu puissant a été installé. Pourtant une famille connue s'est plainte, car elle s'est aperçue que c'était excessif d'éclairer ce chemin communal la nuit, car la circulation y est rare. Les habitants



souhaitent que leur zone soit considérée comme zone de tranquillité et souhaitent que les lampadaires soient éteints toute la nuit.

Vous allez me dire « Et la sécurité de nos habitants ? ». La suppression d'éclairage en pleine nuit, limite les rassemblements de personnes troublant la tranquillité de l'ordre public ou les dégradations de biens mobiliers. L'extinction limite également la criminalité, car sans éclairage les délinquants ont plus de mal à repérer.

Je vous cite encore la commune de Bernay dans l'Eure. L'équipe municipale a procédé à l'extinction de son éclairage en plusieurs étapes. Elle a tout d'abord installé des régulateurs d'intensité, mais les économies générées n'étaient pas suffisantes. Elle a donc procédé à une coupure de l'éclairage entre 22h20 et 6h15. Un sondage a montré que cette extinction avait été très bien acceptée par la population qui a juste demandé une coupure un peu plus tardive le samedi soir. Enfin, forte de ce premier essai, la commune a décidé d'instaurer une coupure totale entre mai et mi-septembre. Ainsi, en quatre ans, la facture d'électricité liée à l'éclairage public a été divisée par deux.

Grâce à cette motion, nous souhaitons, à l'instar de notre population respectueuse de l'environnement, pouvoir admirer la lune et les étoiles la nuit dans la commune de Collonge-Bellerive.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques. Comme de nombreuses prises de parole sont demandées, elle passe la parole à tour de rôle.

M. THORENS souhaite préciser que l'édition 2021 de « la nuit est belle » aura lieu le 21 mai 2021 et non pas le 21 septembre 2021.

Mme GAUTIER relève que la commune se préoccupe de la question de l'éclairage public depuis de nombreuses années et demande que le département technique fasse un point de situation sur ce qui a déjà été fait par la commune. Elle ajoute que de nombreux propriétaires privés ont déjà pris des mesures et profité de subventions cantonales.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. LEVY** se réjouit de cette motion. Il cite comme exemple à suivre les communes d'Yverdon et Neuchâtel. Un bilan est pour lui une bonne première étape, mais les objectifs inscrits dans cette motion sont ceux à suivre.

M. ZWAHLEN est favorable sur le principe et pense que le département technique est tout à fait compétent pour effectuer un bilan au niveau des mesures mises en place pour l'éclairage public. Il souhaite également avoir l'avis de la Gendarmerie et de la Police municipale sur l'aspect sécurité des personnes et de la sécurité routière.

M. CURTET relève que pour des raisons de sécurité il lui semble évident que le système d'éclairage fonctionnera avec un détecteur de présence.

M. ZWAHLEN réagit en disant qu'il est toujours possible de passer derrière le détecteur.

M. OBERSON cite une étude réalisée par deux jeunes universitaires au sujet de l'influence de la diminution de l'éclairage nocturne sur la délinquance ou la criminalité dans des petits villages en comparaison à des villes. Il en ressort que dans les villages, il n'y a aucune corrélation entre diminution de la lumière et criminalité. Il doute que le taux de criminalité augmente dans la commune en diminuant l'éclairage public.

Mme LAPAIRE est interpellée par cette motion, car elle a l'impression que cette démarche est déjà menée actuellement par les commissions concernées et le département technique qui, dès qu'il y a un nouveau projet, étudie comment réduire l'éclairage. Elle souligne qu'il s'agit d'un domaine en constante évolution, car la technologie évolue vite.

Comme cela a été mentionné lors de précédentes commissions Environnement et développement durable, dont celle relative au budget, elle rappelle qu'il est prévu de présenter lors d'une prochaine



séance un bilan de tout ce qui a déjà été fait. Elle estime cette motion un peu précipitée, étant donné que ce bilan n'a pas encore été présenté.

Mme LEITNER-RIAT complète que le souhait est d'aller plus loin que ce qui est proposé par le département technique et, à certains endroits, avoir le courage d'éteindre la lumière, surtout entre 2h et 4h du matin en semaine, avec un détecteur si cela s'avère nécessaire au niveau de la sécurité des piétons ou des cyclistes.

Mme LAPAIRE encourage Mme LEITNER-RIAT à échanger sur ce sujet avec le département technique lors de la prochaine commission Environnement et développement durable.

Selon **M. LEVY**, cette motion reste suffisamment vague pour permettre de faire une estimation de ce que la commune a déjà réalisé, de savoir où en est la technologie actuelle et quels sont les exemples d'autres villes.

En tant que maman, **Mme BOUVIER** rappelle que certains jeunes rentrent tard le soir à pied et que des chemins mal éclairés ne sont pas très rassurants. Elle n'est pas sûre que les personnes qui habitent certains petits chemins seront ravies d'apprendre qu'ils ne seront plus éclairés.

M. THORENS revient sur l'exemple cité par Mme LEITNER-RIAT au sujet du chemin de la Gentille. Etant lui-même riverain de ce chemin, à titre personnel, il apprécierait fortement que l'éclairage soit totalement arrêté. Lorsqu'il s'y promène le soir, la lumière s'allume à 100% sur tout en segment avant de redescendre à 10% une fois passé, mais il estime que cela est encore trop et pas très utile.

M. KAELIN fait remarquer que les chemins privés sont bien moins éclairés que les chemins communaux, car les habitants de ces chemins privés financent eux-mêmes leurs éclairages.

En tant que Président de la commission Routes et infrastructures, **M. GIANNASI** relève que de nombreux chiffres sur ce sujet figurent dans le rapport de la séance de cette commission du 28 septembre 2020. Au lieu de refaire le débat, il suggère de soutenir cette motion.

Mme GAUTIER pense qu'un éclairage avec un détecteur ne peut pas s'éteindre complètement ; il doit garder une certaine intensité. Elle ajoute qu'un éclairage maintenu à une intensité de 10% ne consomme pas beaucoup d'électricité et ne dérange personne.

M. HAINAUT revient sur les propos de M. KAELIN au sujet de l'éclairage des chemins privés ou publics. Il estime que ce n'est pas parce que certains propriétaires n'ont pas consenti à faire des investissements pour l'éclairage des chemins privés que la commune doit faire de même ; elle a une certaine responsabilité.

A écouter M. GIANNASI, il constate que des données existent déjà et qu'elles pourraient être communiquées au bénéfice de tous avant de lancer une étude sur ce sujet. Cela l'amène à suggérer une modification de la motion en commençant par demander au Conseil administratif de remettre une synthèse de ce qui est fait et seulement ensuite, le cas échéant, de demander à des tiers une étude complémentaire ou autres.

Mme la Présidente demande à M. HAINAUT s'il souhaite formuler un amendement.

M. HAINAUT propose de modifier l'invite en demandant d'abord au Conseil administratif de présenter un bilan des actions réalisées par la commune et, le cas échéant, à commander une étude.

Mme LAPAIRE est favorable à cette proposition. Elle précise à l'attention de M. GIANNASI que les chiffres communiqués à la commission Environnement et développement durable en mars 2020 sont ceux de 2019, et ceux qui seront donnés en 2021 seront ceux de 2020.

M. GIANNASI suggère alors que la commission Environnement et développement durable s'occupe dorénavant de l'éclairage public.



Sachets biodégradables pour les crottes de chiens

M. ZWAHLEN met en évidence des sachets biodégradables pour les crottes de chiens mis à disposition sur la commune de Vernier qui pourraient remplacer ceux en plastique distribués sur la commune. Il remet un exemplaire à Mme LAPAIRE.

Augmentation des nuisances dues au passage des bus à La Capite

M. GIANNASI transmet les remarques d'une habitante de La Capite qui fait part d'une grande augmentation du nombre de bus qui traversent cette localité.

M. THORENS relève avoir évoqué cette problématique avec le Maire de la commune de Choulex concernant le nombre très élevé de bus qui passent sur le chemin de Bonvard.

M. GOEHRING propose de faire remonter ces remarques au Conseil d'administration des TPG, mais il fait remarquer que l'augmentation des bus est une demande des usagers.

Mme GAUTIER informe qu'entre les lignes 38, 39 et A, cela représente 96 bus par jour qui passent par La Capite. Toutefois, elle rappelle qu'il s'agit d'une demande de la population. Par contre, elle ajoute que les bus français qui travaillent pour les TPG traversent la localité sans s'arrêter et à grande vitesse, elle suggère de faire une remarque sur ce point.

Visibilité sur le site internet communal de l'action bons d'achat

M. CURTET demande que l'information concernant les commerces participants à l'action des bons covid-19 soit plus visible. En effet, il faut chercher dans les anciennes actualités pour trouver une référence à l'action et le lien sur lequel il faut cliquer pour avoir le nom des commerces participants ne fonctionne pas.

M. GOEHRING remercie pour ces observations et indique que l'administration communale fera le nécessaire, afin d'améliorer l'accès à cette information.

Choix de l'imprimeur de l'annuaire des entreprises et commerces

M. CURTET demande si l'imprimeur de la commune a été sollicité pour l'impression de cet annuaire.

M. THORENS répond que probablement non, mais qu'il y a une bonne raison à cela.

M. CURTET s'en étonne étant donné que cet annuaire a été créé pour soutenir les entreprises de la commune.

M. KAELIN informe que cet imprimeur a fait parvenir une très gentille lettre à la commune.

M. THORENS propose de revenir sur ce point avec une réponse plus précise.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

M. GOEHRING informe que le Conseil intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau a tenu sa première séance d'installation. Il communique les noms des membres du bureau désignés :



M. ZWETTLER est favorable à l'amendement proposé par M. HAINAUT et de commencer par une présentation de ce qui se fait actuellement et la stratégie pour le futur.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'amendement formulé par M. HAINAUT.

Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'amendement proposé, soit de modifier l'invite en demandant d'abord au Conseil administratif de présenter un bilan des actions réalisées par la commune et, le cas échéant, à commander une étude.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 21-02 telle qu'amendée, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 21-02 « Belles étoiles ! », telle qu'amendée.

Mme la Présidente demande à Mme DI ROMANO de lire la motion 21-02.

Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la motion 21-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 21-02, lèvent la main. »

À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la motion 21-02 « Belles étoiles ! ».

Mme LAPAIRE propose que la prochaine commission Environnement et développement durable fixée le 16 mars 2021 soit une commission conjointe avec la commission Routes et infrastructures, afin que le Conseil administratif puisse présenter ce bilan.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** annonce une pause de 20 minutes.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Récupération des huiles de cuisine des ménages dans les points de récupération

Mme GAUTIER demande si une solution ne peut pas être trouvée, afin de pouvoir récolter les huiles de cuisine des ménages dans les points de récupération communaux, afin d'éviter de devoir se rendre sur le site de Mobilibri pour une simple bouteille d'huile. Elle sait que cette question a déjà été posée lors d'une commission, mais elle s'étonne de la réponse fournie, à savoir de jeter ces bouteilles d'huile avec les ordures ménagères. Elle pense que cela incite les ménages à déverser leurs huiles dans les éviers.

Mme LAPAIRE répond qu'effectivement cette question a déjà été évoquée en commission et vu que ce type d'huile est de toute façon brûlé avec les ordures ménagères, la solution la plus simple est de jeter ces bouteilles d'huile avec les ordures ménagères et qu'il ne fait pas sens de les séparer dans des containers différents.

Poteaux SIG érigés sur les trottoirs

M. ZWAHLEN demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du canton pour trouver un autre emplacement aux poteaux SIG qui sont érigés sur les trottoirs des routes d'Hermance et de Thonon, car cela limite leur largeur et la proximité de la route est dangereuse pour les piétons.

M. GOEHRING répond qu'il interpellera le département concerné à ce sujet.



- M. Marc Michela, Président
- M. Darius Azarpey, vice-Président
- M. José Burgos, secrétaire.

Patinoire de Vézenaz

M. GOEHRING informe que la patinoire est en cours de démontage en lien avec les mesures sanitaires exigées par le Service du médecin cantonal. Il rappelle que celle-ci était fermée au public et ouverte uniquement pour les écoles, mais un dernier courrier du médecin cantonal demande la fermeture de toutes les patinoires provisoires.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. THORENS.

Problématique des incivilités dans les bus TPG réservés desservant le cycle d'orientation de Bois-Caran

M. THORENS rappelle que cette problématique a été soulevée lors de la dernière commission Scolaire. Il informe s'être rendu avec Mme LAPAIRE à une séance avec la direction du cycle d'orientation de Bois-Caran à ce sujet.

Il explique que ce problème existe depuis de nombreuses années avec des violences, des insultes, du spray désinfectant giclé sur les gens, des grands qui empêchent les plus petits de monter dans le bus, etc. Il ajoute que les conducteurs de bus sont réfractaires à conduire les bus réservés qui desservent le cycle d'orientation de Bois-Caran. Ce problème fait l'objet de réunions régulières avec le réseau « Jeunesse » et la Police municipale, la Gendarmerie, le DIP, les TPG, la FASE, les TSHM et le service communal des affaires sociales.

Pour essayer de résoudre ces problèmes, plusieurs pistes sont à l'étude. Il y a un projet proposé par les CFF qui est de sensibiliser les jeunes à la conduite à tenir dans les transports publics. Ce projet est malheureusement actuellement à l'arrêt. Une autre proposition est la mise en place de médiateur dans les bus, des moniteurs de la FASE, sur le modèle de ce qui se fait depuis plusieurs années au cycle d'orientation du Renard, à Vernier, et qui fonctionne avec succès.

Il ajoute que cette problématique semble s'être intensifiée en cette période de pandémie.

Groupement intercommunal pour la crèche intercommunale

M. THORENS indique que Mme Karine Bruchez a été nommée vice-Présidente de ce groupement et que pour sa part, il occupe la fonction de Président.

Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

M. THORENS informe que le Conseil de fondation a tenu sa séance d'installation et communique les noms des membres du bureau désignés :

- Mme Corine Rosset, Présidente
- M. Alexandre Schwab, vice-Président
- M. François Micheli, secrétaire
- M. Michel Bonnefous, membre

Point de situation sur les recrutements en cours

M. THORENS fait part des recrutements suivants en cours au sein de l'administration communale :

- Responsable d'opérations à 50% (nouveau poste)
Recrutement en cours de finalisation avec une entrée en fonction prévue pour mai 2021.



- Technicien-ne en génie civil à 100% (nouveau poste)
Recrutement en cours de finalisation avec une entrée en fonction prévue pour mai 2021
- Assitant-e administratif-ve du Conseil administratif à 65% (remplacement)
La réception des dossiers est en cours jusqu'au 22 février 2021.
- Juriste à 50% (remplacement)
La réception des dossiers est en cours jusqu'au 1^{er} mars 2021.
- Jobs d'été pour les jeunes de la commune de 16 à 20 ans
Les inscriptions auront lieu du 3 au 5 mars 2021, à la réception de la mairie.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme LAPAIRE.

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Mme LAPAIRE informe que le Conseil de fondation a tenu sa séance d'installation et que les membres du bureau ont été désignés. Elle indique que M. Christoph Baumann a été nommé à la présidence et Mme Ruth Zwysig-Vesti à la vice-Présidence. Pour sa part, elle occupe la place de secrétaire.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** remercie l'assemblée et prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

15. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h05.

Collonge, le 9 février 2021.



Législature 2020-2025
Délibération 21-01
Séance du 9 février 2021

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le relevé phytosanitaire de l'ensemble des arbres du site de la plage de la Savonnière effectué par l'entreprise Jacquet en date du 17 juin 2009,

vu les périodes successives de canicule de 2017 et 2018 ainsi que la violence des orages de juin 2019 et août 2020 ayant fragilisé un certain nombre d'arbres,

vu la séance sur site du 22 janvier 2020 avec les représentants de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature et leurs conclusions,

vu le projet et l'offre de l'entreprise Jacquet du 22 janvier 2020,

vu l'exposé des motifs du 14 janvier 2021,

vu le rapport de la commission Environnement et développement durable du 26 octobre 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 janvier 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. De procéder aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 94'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 81.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Polz 23v



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 146'400 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, en particulier à la réfection de la toiture du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le crédit d'étude, d'un montant de 260'000 F, voté par le Conseil municipal, le 8 mai 2019 (délibération 19-09), relatif aux études de réaménagement des locaux de « l'école de la Passerelle » en crèche,

vu la résolution 19-03, votée par le Conseil municipal, le 22 mai 2019, relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (ci-après le groupement intercommunal), formulant « l'engagement de principe de la commune pour la prise en charge de 70 à 72 places de crèche supplémentaires dans les nouvelles structures, actuellement à l'étude, dont le groupement assurera la gestion »,

vu le crédit d'engagement, d'un montant de 3'615'000 F, voté par le Conseil municipal, le 26 mai 2020 (délibération 20-06), relatif au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche,

vu le démarrage du chantier et l'installation d'échafaudages pour les travaux de façade et le remplacement des tabatières en toiture,

vu le rapport de l'entreprise en charge des travaux de toiture sur l'état dégradé de cette dernière, notamment le faible recouvrement des ardoises et leur porosité, ainsi que la contre-expertise réalisée par un Maître ferblantier concluant à la nécessité d'une réfection globale de la toiture à court terme,

vu l'opportunité de réaliser ces travaux durant le chantier de transformation du bâtiment et d'utiliser les installations de chantier existantes, afin de limiter les frais et d'éviter aux futurs usagers de la crèche, les désagrèments de travaux ultérieurs conséquents,

vu l'exposé des motifs du 22 janvier 2021,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 21 janvier 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 janvier 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. De procéder, en lien avec la délibération 20-06 du 26 mai 2020, relative à la transformation de l'école de la Passerelle en crèche, à la réfection de la toiture en ardoise du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement complémentaire de 146'400 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement initial, voté le 26 mai 2020, soit au moyen de 30 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 54.33, dès la



première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Rm Pdr



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes, située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, al.1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la volonté des communes membres du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (prochainement dénommé Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO), soit Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance, d'augmenter l'offre de places en crèche et la construction de deux nouveaux bâtiments par les communes de Corsier (52 places, délibération du 12 février 2019) et Collonge-Bellerive (50 places, délibération 19-09 du 8 mai 2019 et 20-06 du 26 mai 2020) qui ouvriront leurs portes respectivement en mars et août 2021,

vu la volonté du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale, lors de sa séance du 6 mai 2020, que les repas des deux nouvelles structures (crèche de Prés-Grange à Corsier et crèche à Vézenaz dans le bâtiment de la Passerelle) soient préparés par l'équipe de cuisine de l'Île aux Mômes,

vu la demande d'autorisation de construire pour l'agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes (APA 310'922/1), accordée le 18 janvier 2021,

vu le devis général évalué par l'entreprise Schéma-TEC SA en date du 19 janvier 2021, vu l'exposé des motifs du 1^{er} février 2021,
vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 21 janvier 2021,
vu le rapport de la commission des Finances du 25 janvier 2021,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 17 de ses membres
accepte à l'unanimité (16 oui) (majorité simple)

1. De procéder à l'agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive dans le but de pouvoir assurer la préparation des repas des deux nouvelles crèches du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (bâtiment de la Passerelle à Vézenaz et locaux de Prés-Grange à Corsier).
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 240'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N°54.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive

Auteur(s) : Béatrice Leitner-Riat, Ruth Zwyszig-Vesti, Anthony Giannasi, Emmanuel Curtet, André Kaelin, Marc Oberson
Date de dépôt : 28.01.2021
Séance du Conseil municipal : 09.02.2021
Numéro : M21-01

Constatant :

- Un certain désintérêt des jeunes concernant les questions politiques communales ;
- Que les grandes problématiques de la commune (infrastructures, développement durable, questions sociales, sport, ...) impactent les jeunes de façon importante, soit immédiatement, soit pour leur futur ;
- Une prise de conscience progressive des jeunes concernant les problématiques citées ci-dessus, avec par exemple le « mouvement des jeunes pour le climat » ;
- Le rôle bénéfique des nombreux parlements des jeunes au niveau fédéral, cantonal et dans d'autres communes pour les sensibiliser aux affaires publiques et à la politique ;

Souhaitant :

- Créer un milieu adéquat pour que les jeunes puissent participer activement à la vie communale ;
- Sensibiliser les jeunes à la politique locale et leur montrer l'importance de leur engagement ;
- Développer une vision alternative à certaines problématiques auxquelles fait face le Conseil Municipal ;
- Mettre en exergue la jeunesse dans un environnement propice au développement d'une idée politique, c'est-à-dire la commune de Collonge-Bellerive ;

Le Conseil municipal invite la commission scolaire à

- Établir un plan organisationnel du Parlement de Jeunes pour prévoir une mise en place, au mieux à la rentrée scolaire 2021-2022.
- Nommer un ou plusieurs membres du Conseil Municipal en charge de l'accompagnement du Parlement.

Nombre de CM présents : 17

Motion acceptée à l'unanimité (16 oui).



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Belles étoiles !

Auteur(s) : Emmanuel Curtet, Anthony Giannasi, André Kaelin, Béatrice Leitner-Riat, Marc Oberson, Ruth Zwysig-Vesti
Date de dépôt : 28.01.2021
Séance du Conseil municipal : 9 février 2021
Numéro : M21-02

Constatant :

- Que nous avons besoin de la nuit pour nous reposer
- Que les habitants souhaitent admirer les étoiles
- Que le rythme biologique de la faune est perturbé par la luminosité avec des conséquences néfastes sur la biodiversité
- Que l'éclairage public à certaines heures est invasif et inutile

Souhaitant :

- Limiter fortement la pollution lumineuse et réduire l'impact environnemental
- Adapter un éclairage qui respecte la faune et l'environnement en réduisant l'éclairage
- Privilégier des détecteurs de mouvement pour l'éclairage public
- Eteindre l'éclairage des bâtiments communaux, lorsqu'ils ne sont plus occupés
- Eteindre les entrées d'immeubles dont la commune est propriétaire la nuit et les faire fonctionner uniquement avec des détecteurs de mouvements
- Recommander aux habitants d'éteindre les entrées d'habitations et d'utiliser des détecteurs de mouvements
- Recommander aux entreprises qui ont des vitrines et affichages publicitaires de les éteindre la nuit

Le Conseil municipal invite

Le Conseil administratif à

- Présenter un bilan des actions réalisées par la commune

Le cas échéant, à commander une étude pour :

- La réduction de l'éclairage
- La limitation temporelle de l'éclairage (détecteurs de mouvement)
- Vérifier l'orientation, la hauteur de l'éclairage et le spectre lumineux des ampoules
- Prendre en compte les besoins de sécurité

Et de tenir informée la Commission environnement et développement durable, ainsi que celle des routes et infrastructures

Nombre de CM présents : 17

Motion acceptée à l'unanimité (16 oui).